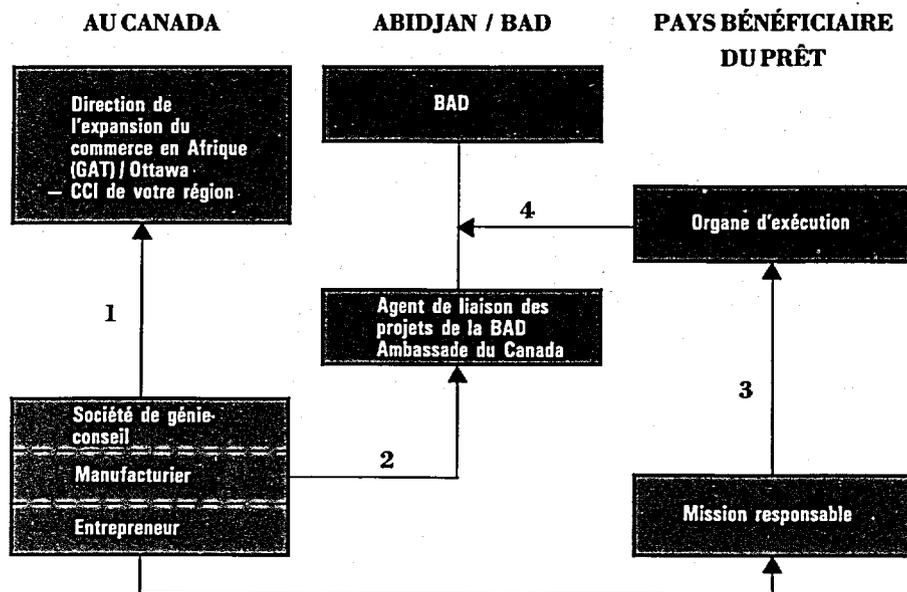


## Schéma de la procédure suggérée

En guise de conclusion aux « premières démarches » à effectuer pour obtenir un contrat à la BAD, nous avons résumé nos conseils en un schéma dont la simplicité permettra de mieux comprendre la procédure suggérée.



### Démarches suggérées

<sup>1</sup> Demande préliminaire de renseignements sur les projets de la BAD. Rencontre avec l'agent responsable des projets de la BAD si nécessaire.

<sup>2</sup> Téléx demandant des renseignements concernant l'état d'avancement d'un projet, les divers échéanciers, etc.

<sup>3</sup> Visite à l'organe d'exécution pour compléter l'information, manifester l'intérêt pour le projet et se faire connaître. À cette occasion, la société

pourra choisir un partenaire local dans le cadre du projet ou le manufacturier pourra y trouver un agent. Faire connaître votre projet au représentant de l'ACDI sur le terrain et au délégué commercial accrédité dans le pays bénéficiaire du prêt.

<sup>4</sup> Au retour, arrêt à l'ambassade à Abidjan pour y rencontrer l'agent de liaison des projets de la BAD, vous enregistrer à la Banque et faire les suivis nécessaires à votre projet.